



CONTRIBUTION DU MRAP AU RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA CNCDH SUR LE RACISME ET LA XENOPHOBIE

1. PRESENTATION

Les analyses, informations et propositions contenues dans cette contribution du MRAP portent sur les mois s'étendant de décembre 2018 à novembre 2019. Les positions du MRAP s'expriment notamment dans des communiqués, consultables sur www.mrap.fr. **Ce site a été profondément remanié en 2019, ce qui favorise fortement le suivi de l'activité du mouvement et l'accès à la documentation qu'il produit, ainsi que l'accès à son service juridique.** Certains communiqués sont signalés dans cette contribution par leur date entre crochets (exemple : [29/10/19]). Des analyses sont aussi publiées dans le journal *Différences*, dont quatre numéros ont paru durant cette période : [D308], [D309], [D310], [D311].

La structuration et les modes d'action du MRAP ont été détaillés dans le préambule de sa contribution pour le rapport de la CNCDH de 2017, auquel nous renvoyons ici.

La mise en perspective de ces actions d'aujourd'hui dans l'histoire du mouvement a été notamment effectuée lors de la journée de célébration des 70 ans du MRAP, le 11 mai 2019, qui a fait l'objet d'un numéro spécial de *Différences* [D308].

Elles se situent dans la ligne rappelée lors de son dernier congrès, les 9 et 10 juin 2018 (déjà évoquée dans notre contribution de 2018) : *Le MRAP s'efforce de prendre en compte la complexité des expressions et des causes du racisme et des discriminations dans nos sociétés. Pour le MRAP le racisme est un et indivisible avec des formes multiples et différentes victimes : Roms, Arabes, Musulmans, Noirs, Asiatiques, Juifs ... Le MRAP doit donc mener un combat universaliste pour l'égalité réelle et la défense et la protection des Droits de l'Homme. A ce titre cette lutte est éminemment politique.*

2. UNE ANNEE MARQUEE PAR L'OBSERVATION ET L'ANALYSE D'UNE AGGRAVATION DES MANIFESTATIONS DU RACISME ET DES CONDITIONS DE LA LUTTE ANTIRACISTE

Le titre de cette section est, hélas, identique à celui de l'année précédente, ce qui est particulièrement affligeant pour un mouvement impliqué, aux côtés de nombreux partenaires institutionnels (notamment le DILCRAH, le ministère de l'Éducation Nationale ou la CNCDH) ou associatifs (avec lesquels le MRAP se retrouve dans nombre de collectifs) dans la lutte pour faire reculer le racisme .

Dans cette section nous développons, exemples à l'appui (on ne peut pas citer toutes les occasions où le MRAP est intervenu, à l'échelle nationale ou par les actions de ses comités locaux, telles qu'on peut en observer dans la rubrique qui leur est dévolue dans *Différences*) cette intensification des

manifestations de racisme. Nous mettons l'accent sur un aspect qui à la fois en est l'une des expressions et joue un rôle vecteur d'entraînement, à savoir la libération de la parole haineuse dans les médias, sur les réseaux sociaux et dans des déclarations politiques (dans la section suivante nous dénoncerons la gravité de la responsabilité de l'État dans cette évolution).

Cette imbrication de comportements individuels criminels et de leur résonance odieuse a été particulièrement évidente à l'occasion de l'attentat devant la mosquée de Bayonne du 28 octobre 2019. Le communiqué que le MRAP a publié alors [29/10/19], faisant suite à des actions immédiates de condamnation et de solidarité de son comité local, mérite d'être largement cité car il présente tous les aspects d'une telle situation :

Le MRAP apporte tout son soutien aux musulmans de la mosquée de Bayonne victimes des tirs d'un ancien candidat du Front National dans le canton de Saint Martin de Seignanx. Cet acte s'inscrit dans une campagne de haine hystérique visant nos compatriotes musulmans. Des médias en quête de débats spectacles offrent des tribunes aux racistes comme Zemmour. En écho, des hommes politiques, voire des ministres ravivent les tensions sur la question du voile. Les mêmes agitent souvent le fantasme du grand remplacement selon lequel les populations immigrées ou encore les musulmans se substitueraient aux populations dites "traditionnelles". Ces pyromanes ont jeté les allumettes idéologiques que l'ex-candidat FN a ramassé pour tenter d'incendier la mosquée de Bayonne. ...

Ce racisme anti-musulmans, auquel le MRAP porte une attention constante [17/10/19], a connu d'autres manifestations cette année, comme de la part d'un élu du rassemblement National au Conseil régional de Bourgogne Franche Comté [29/10/19].

Le racisme anti-noirs s'est manifesté à l'université de Metz [27/04/19]. Le racisme anti-asiatique gangrène de plus en plus la France [17/10/19]. Une flambée de paranoïa anti-roms a marqué les mois de mars et avril en Ile-de-France [04/04/19].

L'antisémitisme le plus rance a suscité une floraison d'actes odieux en février [15 /02/19] et en décembre 2018. Des gestes et injures inadmissibles ont émaillé des manifestations [24/12/18]. S'il était besoin de prouver que, comme le soutient le MRAP, toutes les formes de racisme se conjuguent, une vague de tags sur des vitrines de commerçants Juifs, Arabes et Noirs à Lyon serait là pour en témoigner [06/04/19].

Au titre de la dénonciation de nombreuses dérives sur les médias, souvent relevées dans les communications que les comités locaux effectuent dans leurs régions et à l'échelle nationale, le MRAP s'est notamment élevé contre les propos haineux d'Eric Zemmour et l'audience qui lui est accordée avec persistance [02/10/19]. Il s'est indigné de la tolérance dont continuent à trop bénéficier le racisme et l'homophobie sur les stades [14/10/19].

C'est pourquoi le MRAP mène campagne pour une forte contrainte sur les opérateurs d'accès pour les amener à mieux bloquer les contenus haineux. Il s'est félicité à cet égard d'une décision du Tribunal de Grande Instance de Paris le 27 novembre 2018, dans le cadre d'une intentée par plusieurs associations dont le MRAP [28/11/18] et il suit avec intérêt les débats parlementaires autour de « l'amendement Avia ».

Mais on ne saurait évoquer ces événements sans célébrer les réactions citoyennes qu'ils entraînent, de condamnation de ces comportements inadmissibles et de solidarité avec leurs victimes. Le MRAP salue ces manifestations de la réprobation du racisme, dont les études montrent qu'elle est partagée par une majorité des habitants de notre pays. Il se félicite aussi de l'amélioration régulière de la tolérance qui apparaît dans l'enquête présentée dans le rapport annuel de la CNCDH

3. LE CONSTAT D'UN COMPORTEMENT DE L'ÉTAT QUI S'AGGRAVE

En dépit de l'adoption, par le Conseil constitutionnel, en juillet 2018, d'une déclaration sur le « principe de fraternité », la politique de l'État s'est montrée en 2019 de plus en plus répressive à l'égard des migrants et des sans-papiers. Apparaît donc toujours plus indispensable le soutien que leur apporte le MRAP, par des aides ponctuelles au plan local (un exemple, parmi d'autres, lors d'une grève de sans-papiers à Paris à l'automne 2019 [02/10/19]) ou par son insertion dans les combats collectifs tels que ceux animés par les Etats Généraux des Migrations. Le MRAP manifeste aussi son indignation devant les poursuites que continuent encore à subir trop souvent ceux qui leur viennent en aide, par exemple à la frontière franco-italienne [18/12/18]) et se réjouit quand des tribunaux cassent les actions illégales des forces de l'ordre ou des préfetures en cette matière ou annulent, en appel, des jugements scandaleux d'autres tribunaux [14/12/18]).

L'existence persistante de squatts et bidonvilles reste un drame pour les personnes qui ne peuvent que s'y retrouver, mais leur résorption est souvent menée dans des conditions qui n'assurent en rien leur sauvegarde, les fragilisent, les laissent en situation de non-droit, voire précèdent leur expulsion du territoire national [11/02/19], [29/05/19] (campagne « Stop Dublin »).

Le déficit de solidarité de l'État à l'égard des personnes vulnérables auxquelles il devrait venir en aide s'apparente à une forme de discrimination raciste ou xénophobe. En ont ainsi relevé cette année les attaques contre l'Aide Médicale d'État ou l'incapacité dans laquelle est placé le 115 d'accueillir décemment les sans-papiers.

Dans ce cadre, le MRAP s'est particulièrement mobilisé en faveur des jeunes mineurs isolés dont le nombre a augmenté et qui se retrouvent de plus en plus en plus traités de manière indigne par les organes de l'État, insuffisamment dotés de moyens, supposés leur venir en aide [16/04/19], [12/03/19] (au sein du collectif JUJIE : Justice pour les Jeunes Isolés Étrangers) ou même par des organismes auxquels l'État délègue de telles actions, comme la Croix-Rouge [23/01/19]. Ici encore se conjuguent l'action de ses comités locaux au sein de collectifs, notamment avec le réseau Éducation sans Frontières, en particulier à l'encontre des services préfectoraux défaillants, relais de la politique de l'État, et les analyses et les actions nationales, comme lors de la modification de la loi sur l'aide sociale à l'enfance [17/05/19], face à la mise en place du fichier « Aide à l'évaluation de la minorité » [13/12/18], ou encore lors du 30^e anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant [19/11/18].

La protestation contre cette politique condamnable de l'État se diversifie et s'intensifie. Le MRAP y prend toute sa place, comme il apparaît dans le dossier qui y est consacré dans le dernier numéro de sa revue [D311].

4. LA CONDAMNATION D'UNE CONCEPTION DE L'ORDRE PUBLIC INADMISSIBLE

Le MRAP fait l'analyse que le comportement de l'Etat face aux personnes fragilisées (migrants, demandeurs d'asile, « sans papiers », victimes diverses de discriminations) s'intègre dans une politique générale de la présidence de la République, du gouvernement et de leur majorité de plus en plus complaisante à l'égard de thèses de l'extrême-droite dont elle favorise ainsi la « légitimité ». Cette politique est corrélée avec des menaces sur la liberté de manifester [07/03/19] et avec l'incitation aux forces de l'ordre d'adopter une « doctrine » de maintien de l'ordre à la violence accrue, génératrice de dérapages tant dans des actions isolées de la police que lors des nombreuses manifestations qui se sont déroulées au cours de cette année [24/02/19]. Les protestations du MRAP à cet égard ont hélas abondé : [10/12/18] (Mantes-la-Jolie), [04/05/19] (usage des lanceurs de balles de défense), [12/09/19] (poursuites contre une observatrice de la Ligue des Droits de l'Homme), [25/09/19] (blessures infligées à une militante d'ATTAC) ...

Le MRAP considère que la réponse aux actions et menaces terroristes, avec les victimes desquelles elle exprime sa solidarité, ne doit pas céder à la tentation de stigmatisations et d'amalgames. Sa position a ainsi été exprimée à la suite de l'attentat au marché de Noël de Strasbourg [13/12/18] : *Le MRAP réaffirme que ce n'est ni dans une fuite en avant dans de nouvelles mesures sécuritaires, ni dans des surenchères démagogiques que nous parviendrons à endiguer ce fléau qu'est le terrorisme. Le MRAP appelle à la plus grande vigilance pour éviter tout amalgame mortifère et toute utilisation de cette tragédie à des fins racistes ou xénophobes.*

5. LA NECESSITE D'UNE VISION INTERNATIONALE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME

La contagion que peut subir notre pays alors que, en Europe notamment, de plus en plus de pays sont gangrenés par des discours racistes et xénophobes et que les politiques qui s'y conforment se généralisent, notamment en matière de rejet des migrants, est demeurée cette année un grave sujet de préoccupation pour le MRAP, ainsi que cela apparaît dans le dossier consacré aux migrations dans le dernier numéro de notre revue [D311].

Au-delà de l'actualité immédiate, la solidarité du MRAP avec le peuple algérien s'est manifestée notamment par l'implication du MRAP (au côté de la CNCDH) dans l'organisation d'une journée d'étude, le 20 septembre, sur les disparus durant guerre d'Algérie du fait des forces de l'ordre françaises [27/08/19]

Le MRAP est solidaire de ceux qui, en Israël notamment, luttent pour une autre politique à l'égard des Palestiniens. Il a déploré que le président de la République ait jugé utile (suivi par des députés de sa majorité qui ont déposé une « résolution » en ce sens) de manifester une concordance de vues avec le gouvernement israélien en prônant une adoption par la France de la définition de l'antisémitisme de l'IHRA. Pareille attitude lui paraît préjudiciable à l'indispensable lutte contre l'antisémitisme dans notre pays ; il a participé à des protestations unitaires contre cette attitude [06/10/18], [21/02/19] [29/10/19], [30/10/19],

6. ACTION D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DU MRAP

En matière d'actions éducatives, les interventions du MRAP (agrée par le ministère de l'Éducation nationale) sont très décentralisées à l'échelle de ses comités locaux, qui ont souvent noué des relations suivies avec certains établissements d'enseignement et d'autres structures accueillant la jeunesse : Centres sociaux, PJJ, Missions locales pour l'emploi ... Nombre de ces initiatives sont agréées par les CORA des départements concernés. A l'échelle nationale, le MRAP s'efforce de fournir des supports pédagogiques : matériel d'expositions, journal « Le P'tit citoyen » en direction des enfants créé en 2017...

Le travail d'information et de mobilisation populaire mené par le MRAP ne se limite pas à la jeunesse. Il se manifeste à l'occasion de nombreux débats publics. Il comprend notamment des actions « mémorielles » à l'occasion de commémorations (17 octobre 1962, abolition de l'esclavage abolition de la peine de mort ...) ou d'organisation par ses comités locaux de visites dans des lieux de mémoire (Le Milles, le Vel d'Hiv ...

Le MRAP assure la formation à la lutte antiraciste par des sessions ou l'édition de matériel. Il a en 2018 édité un dépliant de « mode d'emploi » pour l'aide aux victimes et témoins des comportements racistes et discriminatoires : mrp.fr/un-depliant-d-actions-contre-les-actes-racistes-ou-discriminatoires

7. CONCLUSION

Au-delà de la persistance des engagements du MRAP dans la lutte contre toutes les forces de racisme, qu'elles émanent d'individus ou d'institutions, et contre l'insuffisance de l'action de l'État, voire le mépris coupable des autorités à l'égard de leurs victimes, une attention particulière devra être portée désormais, au vu de l'actualité de l'année écoulée, aux généralisations des violences policières et à la banalisation des discours de haine dans les médias et sur internet.

Dans ces domaines comme dans bien d'autres, le MRAP se réjouit de sa communauté de vue avec la CNCDH.